

ANNÉE SCOLAIRE 2016 - 2017

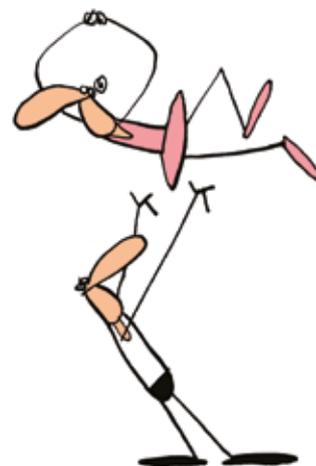


SPORT-ART-ÉTUDES

SOMMAIRE

Introduction	3
Organisation du dispositif sport-art-études	5
Dispositif sport-art-études	7
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	9-13
Sport	11
Musique & danse	13
CYCLE D'ORIENTATION	15-22
Sports individuels, musique & danse	17
Sports d'équipe	19
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II	23-32
Sport, musique & danse : formation générale	25
Sport : centres de formation et de transition professionnelle	29
HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES	33-36
UNIVERSITÉ	37-39
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse	40
Centres cantonaux de la relève	40
Confédération des écoles genevoises de musique, rythmique Jaques-Dalcroze, danse et théâtre (CEGM)	41
Label Swiss Olympic Partner School	42
Label Swiss Olympic Entreprise favorable au sport de performance	43
Marraine et Parrains du sport-art-études	44
Financement des études dans un autre canton	45

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination à seule fin d'alléger le texte.



Madame, Monsieur,

La pratique d'un art ou d'un sport à haut niveau est avant tout un défi personnel, une recherche permanente de dépassement de soi nécessitant un entraînement intense. Concilier un tel parcours avec la poursuite d'études constitue un choix exigeant qui implique de nombreux sacrifices, tant pour le talent artistique ou sportif que pour son entourage. Pour être relevé avec succès, ce double projet nécessite un soutien particulier et une coordination optimale entre tous les acteurs concernés. C'est en ce sens que le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport a mis en place le dispositif sport-art-études, sur l'ensemble du parcours scolaire ou professionnel.

Depuis peu, les réseaux d'établissements de l'enseignement secondaire I et II qui accueillent les jeunes talents ont obtenu la reconduction du Label Swiss Olympic Partner School, décerné par l'association faitière du sport suisse. Cette distinction récompense les efforts consentis ces dernières années dans l'amélioration du dispositif sport-art-études.

Je me réjouis également de l'évolution de ce dispositif, notamment autour de la formation professionnelle, qui offre désormais de nouvelles perspectives pour les jeunes talents qui souhaitent mener de front leur carrière sportive et un apprentissage.

Cette brochure vous présente le dispositif sport-art-études, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux hautes études supérieures, pour favoriser la relève artistique et sportive dans notre canton. Pour chacun des ordres d'enseignement, vous trouverez les informations relatives aux conditions, critères et procédures à respecter pour intégrer ce dispositif.

A travers ce message, je tiens à remercier les directrices et les directeurs d'établissements, les enseignantes et les enseignants, les responsables sport-art-études, les entraîneurs, les parents, les écoles d'enseignements artistiques ainsi que les clubs sportifs qui s'engagent jour après jour pour que les jeunes talents artistiques et sportifs parviennent à mener de front leurs études et leur passion.

Je vous souhaite une bonne lecture et une année pleine de succès.



Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat chargée du département
de l'instruction publique, de la culture et du sport





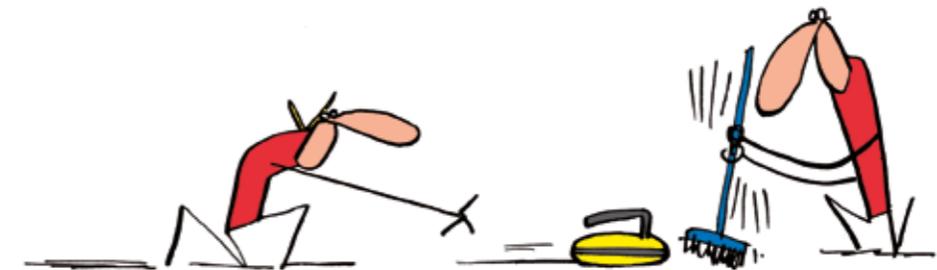
Organisation du dispositif sport-art-études

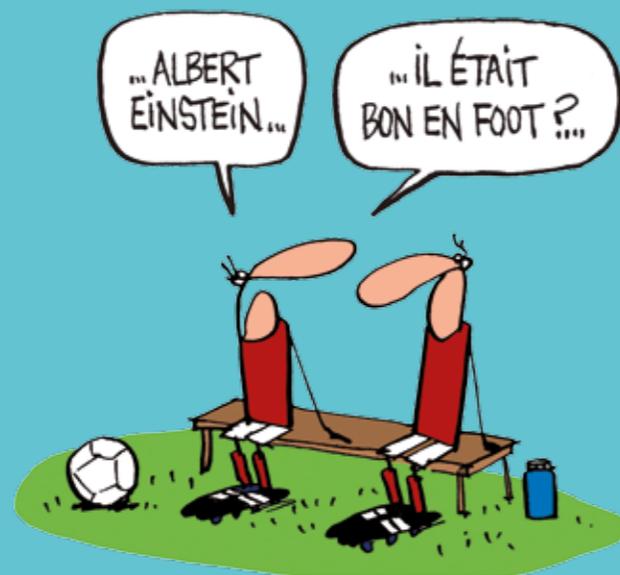
Le dispositif sport-art-études (SAE) du département de l'instruction publique, de la culture et du sport a pour but de permettre aux jeunes talents de concilier une formation scolaire ou professionnelle et une pratique artistique ou sportive de haut niveau.

Le service cantonal du sport est chargé du développement et de la coordination du dispositif sport art-études, en lien avec la promotion de la relève qui constitue l'un des axes essentiels de la politique cantonale du sport décidée par le Conseil d'Etat. Il collabore étroitement avec Swiss Olympic pour le développement du dispositif, ainsi qu'avec le service cantonal de la culture pour le suivi de la partie artistique.

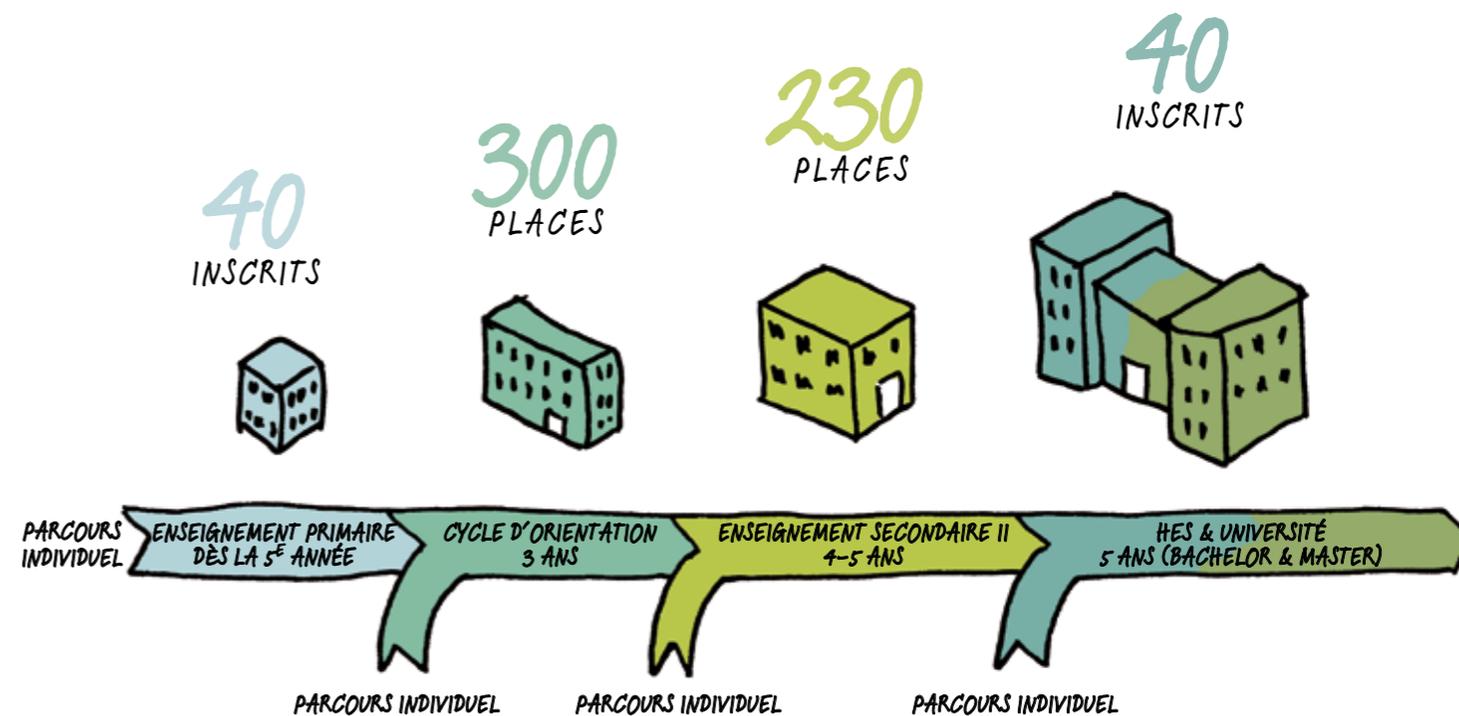
Concernant les disciplines sportives, l'accès au dispositif SAE est réservé en priorité aux disciplines bénéficiant d'un concept de promotion de la relève auprès de Swiss Olympic.

Pour les disciplines artistiques, l'accès au dispositif SAE est exclusivement réservé aux élèves susceptibles de suivre, à terme, une formation professionnelle certifiante reconnue par la Confédération (CFC, Bachelor, Master) dans le domaine concerné.





DISPOSITIF SPORT-ART-ÉTUDES*

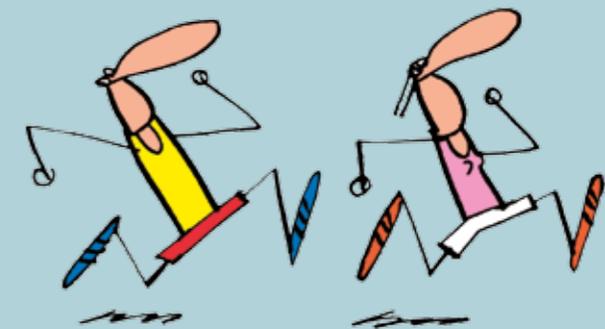


*Ces informations sont données à titre indicatif et peuvent être amenées à évoluer.



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EP





ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

POUR LE SPORT

Le dispositif sport-art-études de l'enseignement primaire consiste en un allègement horaire individuel de quatre heures au maximum par semaine pour les sportifs prometteurs.

Les jeunes talents restent scolarisés dans les établissements scolaires de leur secteur d'habitation.

L'admission dans le dispositif n'est pas automatique et est notamment conditionnée au nombre de places disponibles.

Prestations

- Allègement horaire de 4 heures au maximum par semaine;
- Libération facilitée lors de compétitions;
- Ouverture à toutes les disciplines sportives individuelles;
- Dispositif proposé dans tous les établissements de l'enseignement primaire.

Procédure d'inscription

1. Remplir le formulaire sport-études.
2. Remettre le formulaire complété à la direction de l'établissement scolaire.
3. La direction de l'établissement scolaire, après consultation du responsable de l'éducation physique, rend la décision aux parents de l'élève.
4. La demande d'aménagement est à reformuler chaque année durant le cursus scolaire.

Critères de sélection

- Le niveau scolaire de l'élève répond aux normes de promotion du Règlement de l'enseignement primaire (REP C 1 10.21) pour permettre l'allègement horaire;
- Les apprentissages de la vie scolaire doivent être satisfaisants;
- La direction de l'établissement et l'enseignant titulaire donnent un préavis favorable;
- Le responsable de l'éducation physique (DGEO) donne un préavis favorable;
- L'élève participe à des compétitions régionales ou nationales;
- L'entraîneur cantonal ou le responsable technique d'un centre cantonal de la discipline valide la demande;
- Les candidats affiliés à une fédération nationale étrangère doivent faire partie d'un centre de performance reconnu par la fédération sportive ou présenter une attestation de performance de la fédération nationale. Toute candidature sera analysée au cas par cas;
- Le dispositif concerne le cycle moyen (5P à 8P) et dès la 4P pour la gymnastique artistique*.

*Possibilité d'obtenir une dérogation pour les gymnastes féminines de 3P nées entre juillet et décembre

Contacts & informations

POUR LES INFORMATIONS SPORTIVES
Monsieur Cedric Baillif
Responsable Education Physique
T. 022 327 06 11
cedric.baillif@edu.ge.ch

POUR LES INFORMATIONS SCOLAIRES
Direction de l'établissement de scolarisation de l'enfant.

Délai d'inscription

La procédure est possible
durant toute
l'année scolaire



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

POUR LA MUSIQUE & LA DANSE

Le dispositif sport-art-études de l'enseignement primaire consiste en un allègement horaire individuel de quatre heures au maximum par semaine pour les danseurs et les musiciens prometteurs.

Les jeunes talents restent scolarisés dans les établissements scolaires de leur secteur d'habitation.

L'admission dans le dispositif n'est pas automatique et est notamment conditionnée au nombre de places disponibles.

Prestations

- Allègement horaire de 4 heures au maximum par semaine;
- Libération facilitée lors de productions artistiques;
- Dispositif proposé dans tous les établissements de l'enseignement primaire.

Procédure d'inscription

1. Remplir le formulaire art-études.
2. Remettre le formulaire complété à la direction de l'établissement scolaire.
3. Le cas échéant, se présenter à l'audition annuelle de danse ou de musique.
4. La direction de l'établissement scolaire répond directement aux parents de l'élève.
5. Pour continuer à bénéficier des aménagements les années suivantes, les élèves doivent remplir une nouvelle demande à la fin de l'année scolaire et présenter à la direction de leur établissement scolaire une attestation de progression certifiée par la direction de l'école de musique ou de danse concernée.

Critères de sélection

- Le niveau scolaire de l'élève répond aux normes de promotion du Règlement de l'enseignement primaire (REP C 1 10.21) pour permettre l'allègement horaire;
 - Les apprentissages de la vie scolaire doivent être satisfaisants;
 - La direction de l'établissement et l'enseignant titulaire donnent un préavis favorable;
 - L'élève doit se produire chaque année lors d'auditions, de concerts ou de spectacles;
 - Le dispositif concerne le cycle moyen (5P à 8P)
- **Pour la danse:** faire partie de la filière intensive d'une école membre de la CEGM ou se présenter à l'audition annuelle. L'élève ne faisant pas partie d'une école de la CEGM doit en outre attester d'une pratique intensive de la danse.
 - **Pour la musique:** faire partie de la filière intensive d'une école membre de la CEGM ou se présenter à l'audition annuelle. L'élève ne faisant pas partie d'une école de la CEGM doit en outre attester d'une pratique intensive de la musique.

Contacts & informations

POUR LES INFORMATIONS ARTISTIQUES
Monsieur Maximilien Ferrillo
Responsable Education musicale et rythmique
T. 022 327 06 09
maximilien.ferrillo@edu.ge.ch

POUR LES INFORMATIONS SCOLAIRES
Direction de l'établissement de scolarisation de l'enfant.

Délaï d'inscription

Jusqu'au
29 janvier 2016



CYCLE D'ORIENTATION





CYCLE D'ORIENTATION

POUR LES SPORTS INDIVIDUELS, LA MUSIQUE & LA DANSE

Le dispositif sport-art-études au cycle d'orientation consiste en un regroupement de sportifs, de danseurs et de musiciens talentueux dans des classes spécifiques.
Trois établissements scolaires accueillent les élèves sport-art-études: CO Grandes-Communes, CO Florence, CO Budé.
L'admission dans le dispositif n'est pas automatique et est notamment conditionnée au nombre de places disponibles.



Prestations

- Horaire hebdomadaire de 28 heures au lieu de 32 heures;
- Début des cours retardé et fin des cours avancée;
- Congé le mercredi matin;
- Libération pour les compétitions ou les concours;
- Bilan de santé transdisciplinaire;
- Coordination et suivi assurés par un doyen sport-art-études.

Critères de sélection pour les sports individuels

- Pratiquer une discipline sportive reconnue par Swiss Olympic;
- En priorité: posséder une Swiss Olympic Talent Card nationale ou régionale;
- Satisfaire aux critères établis par le DIP avec les associations sportives;
- Être recommandé par l'entraîneur cantonal ou le responsable technique de la discipline.

Critères de sélection pour la musique et la danse

- **Pour la danse:** les nouveaux candidats désirant intégrer le dispositif sport-art-études doivent se présenter à l'audition annuelle. L'élève ne faisant pas partie d'une école de la CEGM doit en outre attester d'une pratique intensive de la danse.
- **Pour la musique:** les nouveaux candidats désirant intégrer le dispositif sport-art-études doivent faire partie de la filière intensive d'une école membre de la CEGM ou se présenter à l'audition annuelle. L'élève ne faisant pas partie d'une école de la CEGM doit en outre attester d'une pratique intensive de la musique.

Délai d'inscription

Pour la musique et la danse jusqu'au 29 janvier 2016

Pour le sport jusqu'au 29 février 2016

Procédure d'inscription

1. Remplir le formulaire de demande d'inscription sport-études ou art-études.
2. Envoyer le formulaire complet à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire, service organisation et planification.
3. Passer l'audition annuelle de danse.
4. Le cas échéant, passer l'audition de musique.
5. La décision concernant l'admission est envoyée aux parents par la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire – service organisation et planification.
6. Le niveau scolaire de l'élève doit répondre aux normes de promotion du Règlement de l'enseignement secondaire I (RCO C 1 10.26).

Pour être maintenus dans le dispositif sport-art-études, les élèves doivent remplir le formulaire d'attestation de progression.

Contacts & informations

POUR LES RENSEIGNEMENTS SPORTIFS ET ARTISTIQUES

Monsieur Philippe Kurer
Coordinateur de l'éducation physique pour
l'enseignement secondaire II
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
T. 022 327 05 71
philippe.kurer@edu.ge.ch

POUR LES RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Direction générale de l'enseignement
obligatoire
Service organisation et planification
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
T. 022 327 04 00
organisation-plan.dgeo@etat.ge.ch

POUR LES INFORMATIONS SUR LE SUIVI DE SANTE

Service de santé de l'enfance et
de la jeunesse (SSEJ)
Dr Per Bo Mahler
11, rue du Glacis-de-Rive
1211 Genève 3
T. 022 546 43 05
marie-france.pachon@etat.ge.ch



CYCLE D'ORIENTATION

POUR LES SPORTS D'ÉQUIPE

Le dispositif pour les sports d'équipe prévoit le regroupement de l'ensemble du contingent d'une équipe élite dans un même établissement scolaire. Il présente l'avantage pour les élèves de se rendre directement à l'entraînement avant ou après les cours et de regagner leur domicile plus tôt dans la soirée. Ce dispositif sport-études, organisé en partenariat avec un établissement scolaire, est limité aux clubs ou associations cantonales disposant d'un centre de performance reconnu officiellement par leur fédération nationale et satisfaisant aux critères du DIP.

Les élèves pratiquant un sport d'équipe pour lequel aucun dispositif sport-études d'équipe spécifique n'est organisé peuvent demander d'intégrer le dispositif sport-art-études individuel à condition de posséder une Swiss Olympic Talent Card nationale. L'admission dans le dispositif n'est pas automatique et est notamment conditionnée au nombre de places disponibles.



Prestations

- Accueil du contingent de l'équipe élite concernée dans un même établissement;
- Cercle d'études spécifique deux fois par semaine;
- Possibilité d'utiliser les salles de sport durant l'horaire scolaire;
- Bilan de santé transdisciplinaire;
- Coordination et suivi assurés par un doyen spécifique.

Critères de sélection pour les sports d'équipe

- Pratiquer une discipline sportive reconnue par Swiss Olympic;
- Existence d'un centre cantonal de performance reconnu par la fédération nationale et par le DIP;
- Club ou association disposant d'un projet de formation de la relève, d'une structure administrative et d'entraîneurs professionnels;
- L'équipe concernée doit évoluer dans un championnat élite de la classe d'âge.

Procédure d'inscription

1. Prendre contact avec le responsable du centre cantonal de la relève qui effectue la sélection.
2. La décision concernant l'admission est envoyée aux parents par la direction de l'établissement scolaire.
3. Le niveau scolaire de l'élève doit répondre aux normes de promotion du Règlement de l'enseignement secondaire I (RCO C 1 10.26).

Sports d'équipe concernés en 2015-2016

FOOTBALL

GENEVE EDUCATION FOOTBALL

- Servette FC FE14-M15-M16 (CO Cayla)
- Etoile Carouge FC FE14-M15 (CO Pinchat)
- Meyrin FC FE14-M15 (CO Golette).

HOCKEY-SUR-GLACE

GENEVE FUTUR HOCKEY

- Minis Top, Novices Elites et Juniors Elites (CO Aubépine).

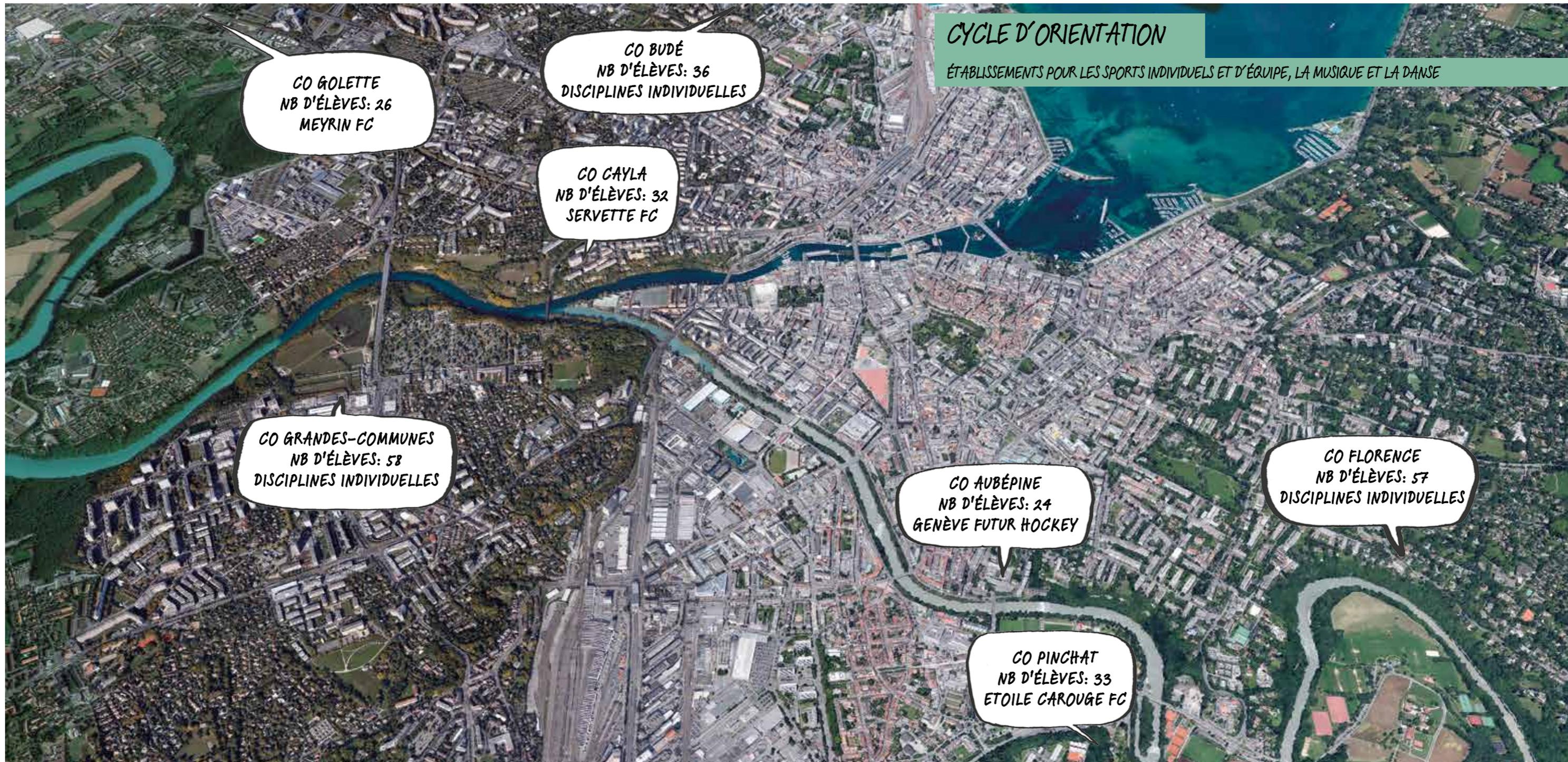
Contacts & informations

POUR LES INFORMATIONS SPORTIVES
Service cantonal du sport
Madame Ava Monney
Coordinatrice cantonale sport-art-études
T. 022 327 94 82
ava.monney@etat.ge.ch

POUR LES INFORMATIONS SUR LES
CENTRES CANTONAUX DE LA RELEVÉ
Service cantonal du sport
Monsieur Jérôme Godeau
Responsable Relève et Elite
T. 022 327 94 81
jerome.godeau@etat.ge.ch

POUR LES RENSEIGNEMENTS
SCOLAIRES
Direction Générale de l'Enseignement
Obligatoire
Service organisation et planification
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
T. 022 327 04 00
organisation-plan.dgeo@etat.ge.ch

POUR LES INFORMATIONS
SUR LE SUIVI DE SANTE
Service de santé de l'enfance et de la
jeunesse (SSEJ)
Dr Per Bo Mahler
11, rue du Glacis-de-Rive
1211 Genève 3
T. 022 546 43 05
marie-france.pachon@etat.ge.ch



CO GRANDES-COMMUNES
NB D'ÉLÈVES: 58
DISCIPLINES INDIVIDUELLES

CO GOLETTE
NB D'ÉLÈVES: 26
MEYRIN FC

CO CAYLA
NB D'ÉLÈVES: 32
SERVETTE FC

CO BUDÉ
NB D'ÉLÈVES: 36
DISCIPLINES INDIVIDUELLES

CO AUBÉPINE
NB D'ÉLÈVES: 24
GENÈVE FUTUR HOCKEY

CO PINCHAT
NB D'ÉLÈVES: 33
ÉTOILE CAROUGE FC

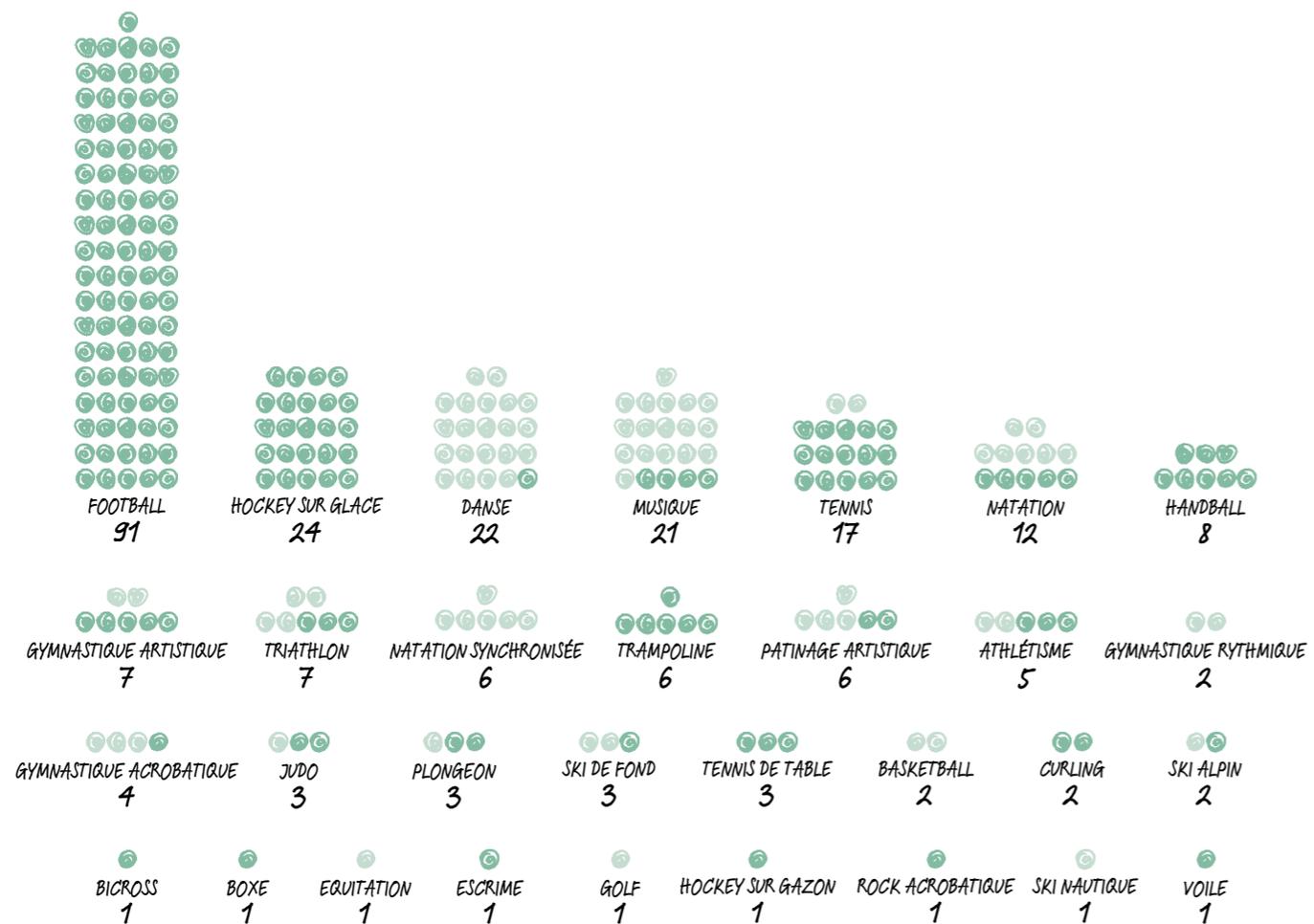
CO FLORENCE
NB D'ÉLÈVES: 57
DISCIPLINES INDIVIDUELLES

CYCLE D'ORIENTATION

ÉTABLISSEMENTS POUR LES SPORTS INDIVIDUELS ET D'ÉQUIPE, LA MUSIQUE ET LA DANSE

CYCLE D'ORIENTATION

RÉPARTITION DES EFFECTIFS AU CYCLE D'ORIENTATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016



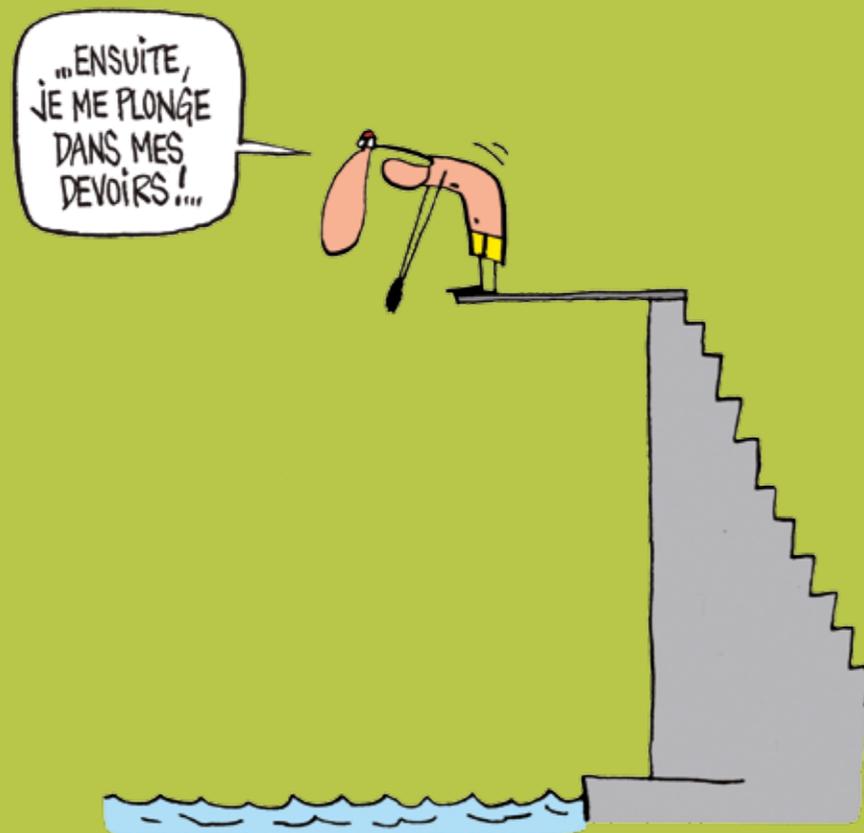
29% - 71%

266 ÉLÈVES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II



ESII



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

POUR LES SPORTS, LA MUSIQUE & LA DANSE

Le dispositif consiste en un aménagement individualisé des horaires et du plan d'études.

Les établissements concernés sont le CEC André-Chavanne, l'EC Nicolas Bouvier, le Collège Madame de Staël, le Collège de Candolle, le Collège Alice-Rivaz et l'ECG Henry-Dunant. Il convient de souligner que les titres délivrés aux élèves sport-art-études sont identiques à ceux décernés aux élèves suivant un cursus scolaire traditionnel:

- Le certificat de maturité gymnasiale (CEC André-Chavanne, Collège Madame de Staël, Collège de Candolle, Collège pour adultes Alice-Rivaz).
- Le CFC d'employé de commerce (CEC André-Chavanne, EC Nicolas Bouvier).
- Le certificat de culture générale et le certificat de maturité spécialisée (ECG Henry-Dunant, ECG Madame de Staël).
- La passerelle maturité professionnelle DUBS (Collège Alice-Rivaz).

Certaines options sont toutefois incompatibles avec un plan d'études aménagé sport-art-études (contacter les établissements pour tout renseignement cf. page 24).

Les musiciennes et musiciens sont accueillis uniquement au Collège de Candolle et à l'ECG Henry-Dunant.

L'admission dans le dispositif n'est pas automatique et est notamment conditionnée au nombre de places disponibles.

Prestations

- Aménagement individualisé des horaires;
- Libération pour les compétitions ou les productions artistiques;
- Dispense des cours d'éducation physique;
- Possibilité d'allonger la durée des études (en fonction du dossier);
- Appui scolaire individualisé par des tuteurs;
- Bilan de santé transdisciplinaire facultatif;
- Coordination et suivi assurés par un doyen spécifique.

Critères de sélection pour le sport

- Pratiquer une discipline sportive reconnue par Swiss Olympic;
- En priorité: posséder une Swiss Olympic Talent Card nationale ou régionale;
- Satisfaire aux critères établis par le DIP avec les associations sportives;
- Etre recommandé par l'entraîneur cantonal ou le responsable technique de la discipline.

Critères de sélection pour la musique et la danse

- **Pour la danse:** faire partie de la filière préprofessionnelle d'une école membre de la CEGM ou se présenter à l'audition annuelle.
- **Pour la musique:** faire partie de la filière préprofessionnelle d'une école membre de la CEGM.

Délai d'inscription

Pour la musique et la danse jusqu'au 29 janvier 2016

Pour le sport jusqu'au 29 février 2016

Procédure d'inscription

1. Remplir le formulaire d'inscription usuel concernant le choix de la formation dans l'enseignement secondaire II.
2. Faire parvenir le formulaire de demande d'inscription sport-études ou art-études au coordinateur pour l'éducation physique de l'enseignement secondaire II.
3. Le cas échéant, passer l'audition annuelle de danse.
4. **Pour le sport et pour la danse**, le coordinateur de l'éducation physique informera directement les parents de la décision concernant l'admission de l'élève dans le dispositif sport-art-études.
5. **Pour la musique**, le doyen du collège de Candolle informera directement les parents de la décision concernant l'admission de l'élève dans le dispositif.
6. Le niveau scolaire de l'élève doit répondre aux normes de promotion fixées dans le règlement spécifique à sa filière de formation.

Pour continuer dans le dispositif sport-art-études, les élèves doivent remplir le formulaire d'attestation de progression.

Établissements scolaires

CEC ANDRÉ-CHAVANNE
Monsieur Christian Macherel
Doyen
T. 022 388 37 54
christian.macherel@etat.ge.ch

Monsieur Alain Beetschen
Doyen
T. 022 388 37 53
alain.beetschen@etat.ge.ch

ECG HENRY-DUNANT
Madame Josette Schopfer
Maîtresse adjointe à la direction
T. 022 388 59 22
josette.schopfer@edu.ge.ch

COLLÈGE DE-CANDOLLE
Monsieur Patrick Bopp
Doyen
T. 022 388 48 00
patrick.bopp@edu.ge.ch

CECG MADAME DE STAËL
Monsieur Philippe Rossier
Doyen
T. 022 388 48 53
philippe.rossier@etat.ge.ch

COLLÈGE POUR ADULTES
ALICE-RIVAZ
Monsieur Christophe Hauser
Directeur
022 388 33 70
christophe.hauser@etat.ge.ch

EC NICOLAS BOUVIER
Monsieur Livio Fioravanti
Doyen
T. 022 546 22 74
livio.fioravanti@etat.ge.ch

Contacts & informations

POUR LE SPORT
Monsieur Philippe Kurer
Coordinateur de l'éducation physique pour l'enseignement secondaire II
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
T. 022 327 05 71
philippe.kurer@edu.ge.ch

POUR LA MUSIQUE
Collège de Candolle
Monsieur Patrick Bopp Doyen
T. 022 388 48 00
patrick.bopp@edu.ge.ch

ECG Henry-Dunant
Madame Josette Schopfer
Maîtresse adjointe à la direction
T. 022 388 59 22
josette.schopfer@edu.ge.ch

POUR LA DANSE
Monsieur Philippe Kurer
Coordinateur de l'éducation physique pour l'enseignement secondaire II
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
T. 022 327 05 71
philippe.kurer@edu.ge.ch

POUR LES RENSEIGNEMENTS
SCOLAIRES
Direction générale de l'enseignement secondaire II
Service de la scolarité
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
T. 022 546 59 00

POUR LES INFORMATIONS SUR LE SUIVI
DE SANTÉ
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ)
Dr Per Bo Mahler
11, rue du Glacis-de-Rive
1211 Genève 3
T. 022 546 43 05
marie-france.pachon@etat.ge.ch

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

ÉTABLISSEMENTS POUR LE SPORT, LA MUSIQUE ET LA DANSE POUR LA FORMATION GÉNÉRALE

EC NICOLAS-BOUVIER
NB D'ÉTUDIANTS: 24
DISCIPLINES INDIVIDUELLES
ET D'ÉQUIPE

CEC ANDRÉ-CHAVANNE
NB D'ÉTUDIANTS: 82
DISCIPLINES INDIVIDUELLES ET D'ÉQUIPE

COLLÈGE DE CANDOLLE
NB D'ÉTUDIANTS: 14
EXCLUSIVEMENT POUR
LES MUSICIENS

ECG HENRY-DUNANT
NB D'ÉTUDIANTS: 35
DISCIPLINES INDIVIDUELLES
ET D'ÉQUIPE

COLLÈGE ALICE-RIVAZ
DISCIPLINES INDIVIDUELLES
ET D'ÉQUIPE

CECG MADAME DE STAËL
NB D'ÉTUDIANTS: 54
DISCIPLINES INDIVIDUELLES
ET D'ÉQUIPE



FORMATION PROFESSIONNELLE

POUR LE SPORT

Le dispositif sport-art-études pour les centres de formation et de transition professionnelle consiste en un aménagement individualisé des horaires pour les sportifs de haut niveau. Ce dispositif est proposé pour les formations plein temps ainsi que pour les formations duales.

Les établissements accueillant les élèves sport-art-études sont le centre de la transition professionnelle et les 7 centres de formation professionnelle: arts appliqués, commerce, construction, nature et environnement, santé et social, service et hôtellerie, restauration et technique.

L'admission dans le dispositif n'est pas automatique et est notamment conditionnée au nombre de places disponibles.

Les titres délivrés dans ces établissements sont:

- L'attestation fédérale en deux ans (AFP).
- Le certificat fédéral de capacité (CFC).
- La maturité professionnelle et le diplôme ES d'une école supérieure.

Il convient de souligner que les titres délivrés aux élèves concernés sont identiques à ceux décernés aux élèves suivant un cursus d'apprentissage traditionnel.

Prestations

- Pour l'apprentissage dual, aménagement des horaires des journées de pratique en entreprise (dans la mesure du possible);
- Aménagement des horaires de la journée théorique (dans la mesure du possible);
- Libération pour les compétitions;
- Possibilité de rattraper les épreuves;
- Dispense des cours d'éducation physique;
- Possibilité d'allonger la durée de la formation en fonction du dossier;
- Possibilité d'obtenir un appui scolaire individualisé;
- Bilan de santé transdisciplinaire facultatif.

Critères d'admission

- En priorité: posséder une Swiss Olympic Talent Card nationale ou régionale;
- Pratiquer une discipline sportive reconnue par Swiss Olympic;
- Satisfaire aux critères établis par le DIP avec les associations sportives;
- Être recommandé par l'entraîneur cantonal ou le responsable technique de la discipline.

Délai d'inscription

Lors de l'inscription dans les centres de formation et de transition professionnelle

Procédure d'inscription

1. Remplir le formulaire de demande d'inscription sport-études.
2. Remettre le formulaire à la direction de l'école le jour des inscriptions.
3. Lorsque le candidat est accepté par la direction de l'école dans le métier choisi, la direction de l'école transmet le formulaire au coordinateur de l'éducation physique pour la validation du niveau sportif.
4. La décision concernant la demande d'aménagement est transmise par la direction du centre de formation lorsque les horaires sont élaborés.
5. Le niveau scolaire de l'élève doit répondre aux normes de promotion fixées dans le règlement spécifique à sa filière de formation.
6. Pour obtenir un soutien dans la recherche d'entreprise formatrice (apprentissage dual), contacter le service cantonal du sport.

Établissements professionnels

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ARTS APPLIQUÉS (CFPAA)
Monsieur Frédéric Ottesen
Rue Necker 2
1211 Genève 1
T. 022 388 50 00

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMMERCE (CFPCOM)
EC Nicolas-Bouvier
EC André-Chavanne
Espace Entreprise
Madame Sabrina Malacorda
Rue Rothschild 15
1202 Genève
T. 022 327 36 00

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONSTRUCTION (CFPC)
Monsieur Nicolas Ebner
Ch. Gérard-de-Ternier 18
1213 Petit-Lancy 1
T. 022 388 82 11

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NATURE ET ENVIRONNEMENT (CFPNE)
Monsieur Gilles Miserez
Route de Presinge 150
1254 Jussy
T. 022 546 67 10

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SANTÉ ET SOCIAL (CFPS)
Madame Monique Gerdil
Chemin Thury 6
1206 Genève
T. 022 388 34 00

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE SERVICES ET HÔTELLERIE / RESTAURATION (CFP-SHR)
Monsieur Angelo Boschetto
1213 Petit-Lancy 1
T. 022 388 82 67

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE TECHNIQUE (CFPT)
Monsieur Daniel Favre
Route du Pont-Butin 43
1213 Petit-Lancy 1
T. 022 388 88 00

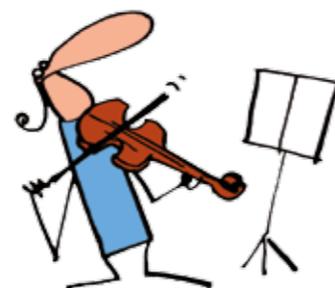
CENTRE DE LA TRANSITION PROFESSIONNELLE (CTP)
Monsieur Daniel Hensler
Avenue de Châtelaine 40
1203 Genève
T. 022 388 73 20

Contacts & informations

POUR LES INFORMATIONS SPORTIVES
Monsieur Philippe Kurer
Coordinateur de l'éducation physique pour l'enseignement secondaire II
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
T. 022 327 05 71
philippe.kurer@edu.ge.ch

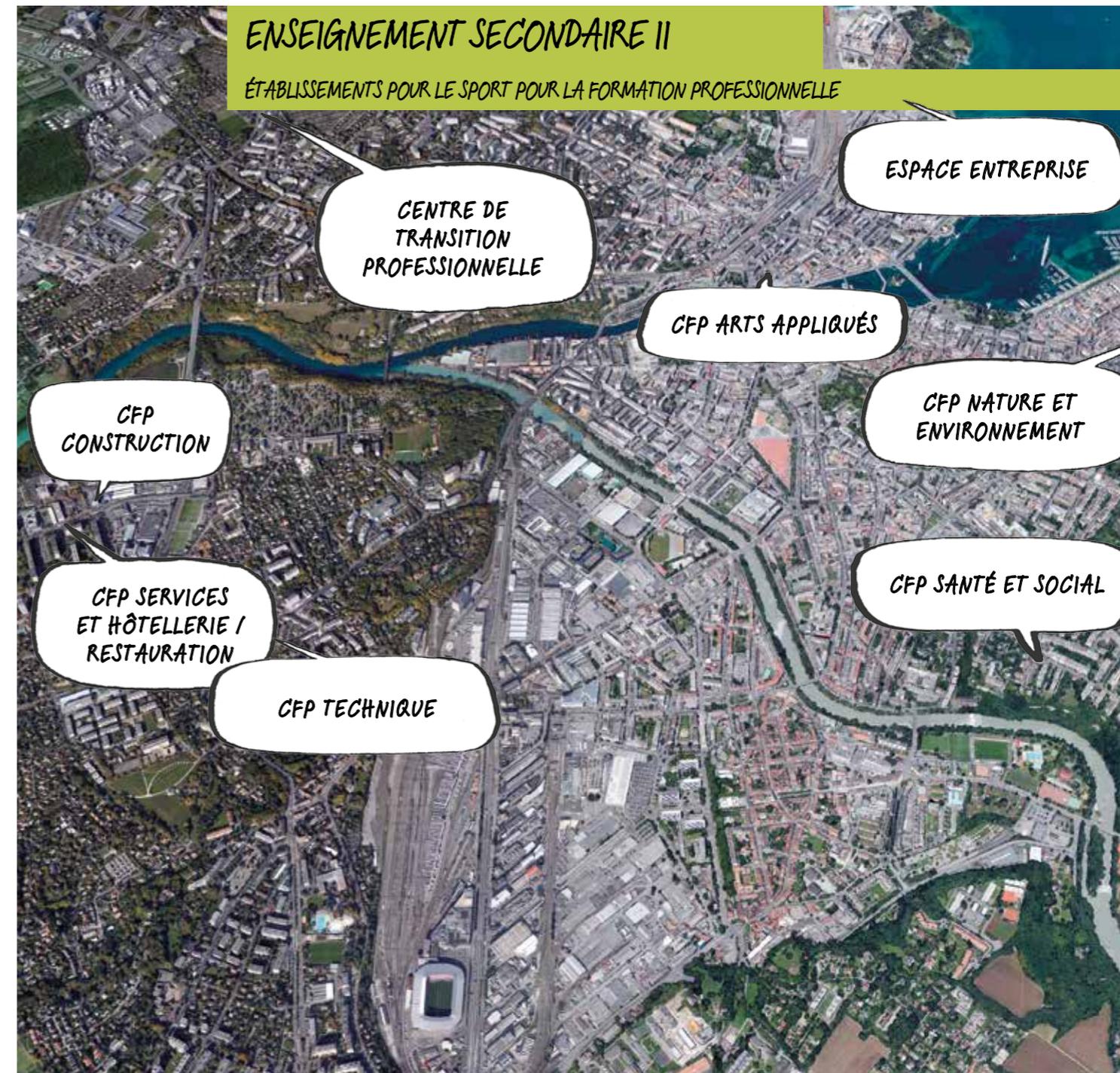
POUR LES INFORMATIONS EN LIEN AVEC L'APPRENTISSAGE DUAL
Service cantonal du sport
Madame Ava Monney
Coordinatrice cantonale sport-art-études
T. 022 327 94 82
ava.monney@etat.ge.ch

POUR LES INFORMATIONS SUR LE SUIVI DE SANTÉ
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ)
Dr Per Bo Mahler
11, rue du Glacis-de-Rive
1211 Genève 3
T. 022 546 43 05
marie-france.pachon@etat.ge.ch



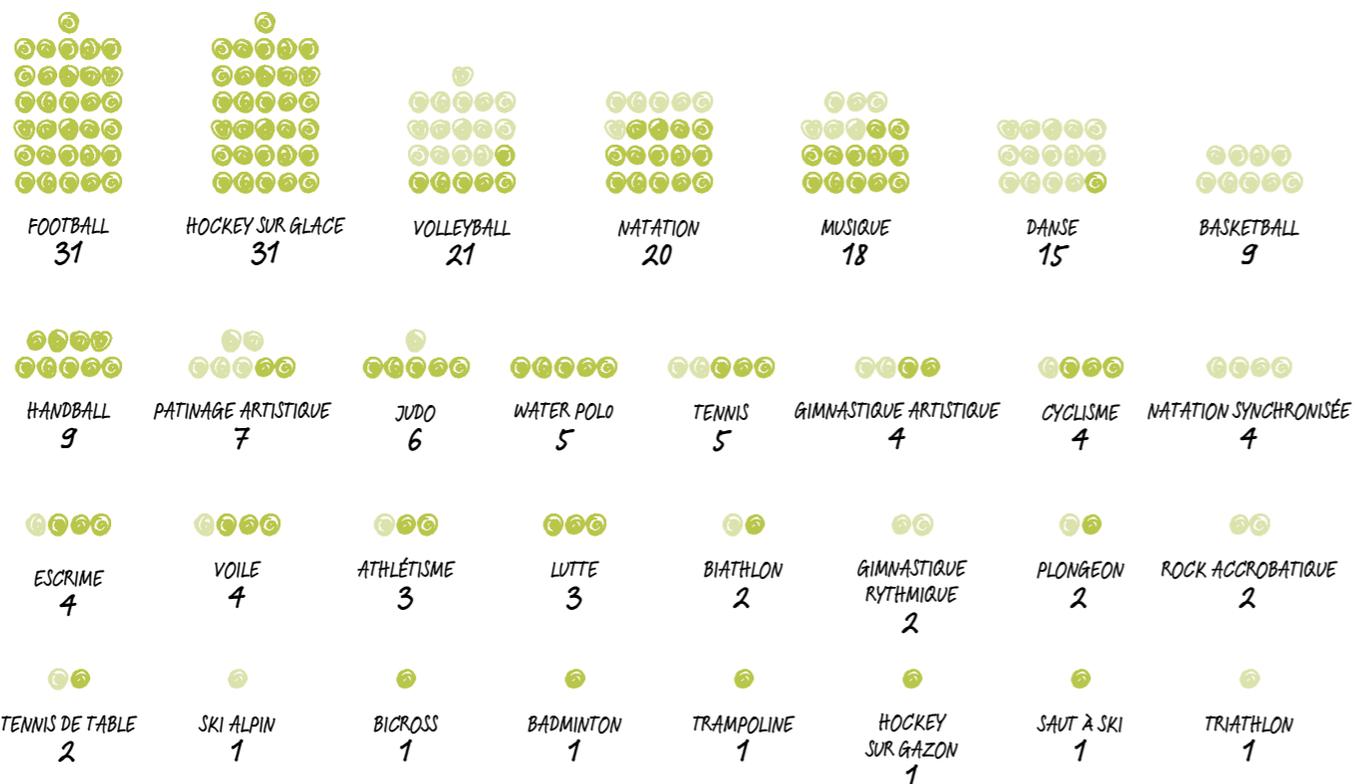
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

ÉTABLISSEMENTS POUR LE SPORT POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016



35% - 65%

220 ÉLÈVES

HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES



HES



HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

POUR LE SPORT

Le dispositif sport-art-études de la HES-SO Genève consiste à individualiser le plan d'études et à répartir les examens et les contrôles, dans la mesure du possible.

Ce dispositif est proposé dans l'ensemble des HES genevoises. Cependant, certains domaines de formation permettent plus facilement la mise en place d'un plan d'études individualisé.

- Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA)
- Haute école de gestion (HEG)
- Haute école d'art et de design (HEAD)
- Haute école de musique (HEM)
- Haute école de santé (HEDS)
- Haute école de travail social (HETS)

Prestations

- Plan d'études individualisé;
- Possibilité d'allonger la durée des études;
- Répartition sur l'année des examens et des contrôles dans la mesure du possible.

Critères de sélection

- En priorité: posséder une Swiss Olympic Card or, argent, bronze, élite ou Swiss Olympic Talent Card nationale.
- Être recommandé par l'entraîneur cantonal ou le responsable technique de la discipline.
- Pratiquer une discipline sportive reconnue par Swiss Olympic.
- Satisfaire aux critères sportifs établis par le bureau des sports universitaires en collaboration avec les associations sportives.

Procédure d'inscription

1. Remplir la demande d'inscription officielle de la Haute école spécialisée choisie.
2. En parallèle, remplir et envoyer le formulaire sport-études et les attestations sportives au bureau des sports universitaires.
3. L'attestation du niveau sportif est envoyée directement à l'étudiant-e et au responsable coordination de l'enseignement de la Haute école spécialisée concernée.
4. L'étudiant-e prend rendez-vous avec le/la responsable coordination de l'enseignement pour la mise en place de son plan d'études individualisé.
5. La Haute école spécialisée transmet à l'étudiant la décision relative à son plan d'étude individualisé.

Délai d'inscription

Se référer à la date d'inscription de la HES concernée sur son site ou sur le site www.hesge.ch

Contacts & informations

BUREAU DES SPORTS UNIVERSITAIRES

Monsieur Antonio Latella
Responsable des sports universitaires
4, rue de Candolle
1211 Genève 4
T. 022 379 77 22
antonio.latella@unige.ch

HEDS

Mme Petra Mèche
Coordinatrice de l'enseignement
47, avenue de Champel
1206 Genève
T. 022 388 34 57
petra.meche@hesge.ch

CONTACTS DANS LES ÉCOLES HES GENEVOISES

HEPIA
Mme Anne-Catherine Rinckenberger
Coordinatrice de l'enseignement
4, rue de la Prairie
1202 Genève
T. 022 546 68 56
anne-catherine.rinckenberger@hesge.ch

HEM

M. Xavier Bouvier
Coordinateur de l'enseignement
12, rue de l'Arquebuse
1211 Genève 11
T. 022 319 60 60
xavier.bouvier@hesge.ch

HEG

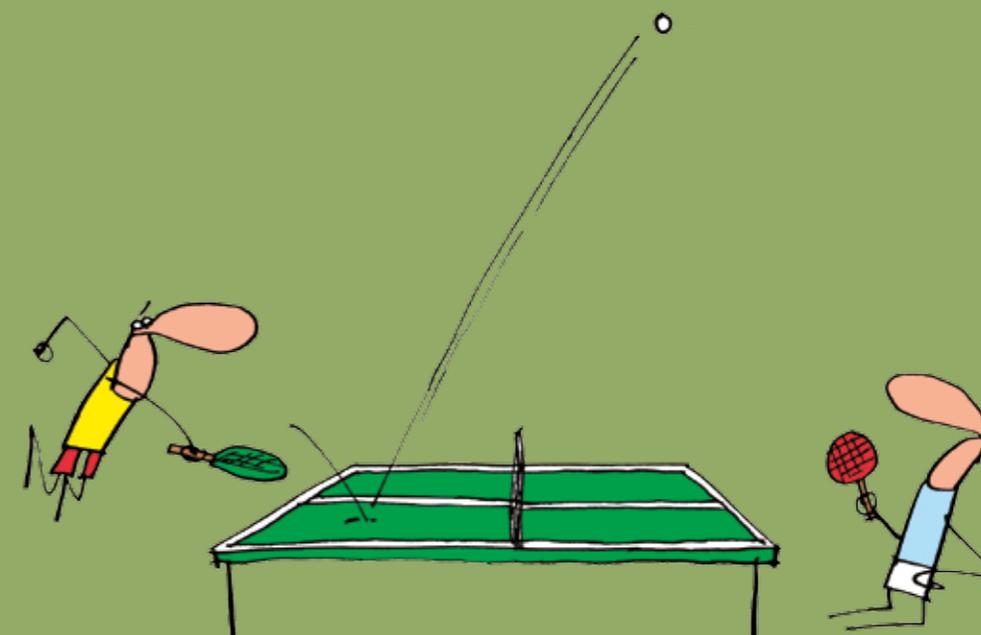
M. Xavier Burdet
Coordinateur de l'enseignement
7, route de Drize
1227 Carouge
T. 022 388 17 10
xavier.burdet@hesge.ch

HEAD

Mme Lysianne Lechot Hirt
Coordinatrice de l'enseignement
15, boulevard James-Fazy 1201 Genève
T. 022 388 51 28
lysianne.lechot-hirt@hesge.ch

HETS

M. Stéphane Castelli
Coordinateur de l'enseignement
28, rue Prévost-Martin
1211 Genève 4
T. 022 388 95 63
stephane.castelli@hesge.ch



UNIVERSITÉ

UNI



UNIVERSITÉ

POUR LE SPORT

Le dispositif sport-art-études à l'Université de Genève consiste à offrir des possibilités d'aménagements individualisés du plan d'études.

Ces aménagements consistent à répartir au mieux les enseignements et les examens en tenant compte des exigences académiques et du planning des compétitions sportives.

Les possibilités d'aménagements concernent l'ensemble des facultés qui en décident en fonction des plans d'étude et des exigences du cursus choisi par l'étudiant. Certaines filières permettent plus facilement la mise en place d'un plan d'études individualisé.

Prestations

- Plan d'études individualisé;
- Possibilité d'allonger la durée des études;
- Répartition sur l'année des examens et des contrôles (dans la mesure du possible).

Critères de sélection

- En priorité: posséder une Swiss Olympic Card or, argent bronze, élite ou une Swiss Olympic Talent Card nationale, et/ou
- Être recommandé par l'entraîneur cantonal ou le responsable technique de la discipline et/ou
- Pratiquer une discipline sportive reconnue par Swiss Olympic.

Procédure d'admission

1. Remplir les formalités d'inscription officielle de l'Université dans la filière choisie (immatriculation).
2. En parallèle, envoyer le formulaire sport-études et les attestations sportives au bureau des sports universitaires.
3. La confirmation du niveau sportif du bureau des sports universitaires est envoyée à l'étudiant et au conseiller aux études de la filière concernée.
4. L'étudiant prend rendez-vous avec le conseiller aux études de la faculté visée pour l'élaboration de son plan d'études universitaire individualisé. Il est recommandé de faire cette démarche avant ou en parallèle de la démarche auprès du Bureau des sports universitaires pour éviter des dépassements des délais d'inscription (voir ci-contre, délai d'inscription).
5. La faculté transmet à l'étudiant la décision relative à son plan d'étude individualisé.

Contacts & informations

BUREAU DES SPORTS UNIVERSITAIRES
Monsieur Antonio Latella
Responsable des sports universitaires
4, rue de Candolle
1211 Genève 4
T. 022 379 77 22
antonio.latella@unige.ch

POUR LES ARTISTES
Pour les critères d'admissibilité et la procédure pour les artistes de haut niveau, veuillez contacter M. Ambroise Barras,
<http://www.unige.ch/acultu/index.html>.

Délai d'inscription

Selon les exigences de la faculté concernée:
<http://www.unige.ch/dife/sinscrire.html>

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

Le Service de santé de la jeunesse suit les élèves du dispositif sport-art-études depuis sa mise en place. En général, les jeunes sportifs sont en excellente santé et le nombre d'accidents ou de blessures dans ce groupe n'est, dans l'ensemble, pas plus élevé que la moyenne. Cependant, la pratique intensive d'un sport ou de la danse sollicite fortement un organisme en pleine croissance. Cela peut également être source de stress pour des écoliers. L'objectif de ce suivi est essentiellement préventif, pour permettre au jeune de conjuguer son activité sportive et ses apprentissages dans les meilleures conditions.

Le suivi de santé des élèves sport-art-études au cycle d'orientation comporte trois dimensions:

1. Une visite de santé transdisciplinaire (diététicienne, psychologue du sport et médecin) à l'entrée au cycle d'orientation en 9CO.
2. Des interventions en classe sur des thématiques liées à l'alimentation et au dopage.
3. Une diététicienne, un psychologue du sport et un médecin du sport sont à disposition pour des conseils et une orientation en cas de difficultés à gérer sport et études en parallèle, problèmes de stress, de fatigue, de perte de motivation, de troubles alimentaires et de problèmes de santé en lien avec l'école et le sport.

Au niveau de l'enseignement secondaire II, les jeunes talents ont accès à des prestations diététiques, psychologiques ou médicales sur demande, pour des besoins individuels ou pour des interventions ponctuelles sur une thématique particulière. Ces interventions sont gratuites et font partie du suivi préventif pour les élèves sport-art-études du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP).

Contact

SERVICE DE SANTÉ DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (SSEJ)
Marie-France Pachon
T. 022 546 43 05
marie-france.pachon@etat.ge.ch
www.ge.ch/sante_ecole/jeunes_sportifs.asp

Centres cantonaux de la relève

En lien avec le concept de la relève au niveau national, le canton de Genève encourage le développement de centres cantonaux de la relève sportive. Ces centres cantonaux ont pour objectif de regrouper les meilleurs talents genevois ou romands de la discipline concernée. Ils proposent un encadrement professionnel et des conditions d'entraînement optimales à la pratique du sport d'élite.

Le processus d'identification et de reconnaissance de ces centres se base sur le travail effectué par Swiss Olympic et les fédérations sportives nationales, complété par une analyse de terrain effectuée par le service cantonal du sport. Les places au sein du dispositif sport-art-études sont attribuées en priorité aux talents issus de ces centres cantonaux de performance. Les centres cantonaux identifiés pour l'année scolaire 2015-2016 sont les suivants:

- Football: Genève Education Football (GEF)
- Hockey sur glace: Genève Futur Hockey (GFH)
- Volleyball: Académie de Volleyball de Genève (AVGe)
- Tennis de Table: Institut du Tennis de Table Genevois (ITTG)



Contact

POUR LES INFORMATIONS SUR LES CENTRES CANTONAUX DE LA RELEVÉ
Service cantonal du sport
Monsieur Jérôme Godeau
Responsable Relève et Elite
T. 022 327 94 81
jerome.godeau@etat.ge.ch

Confédération des écoles genevoises de musique, rythmique Jaques-Dalcroze, danse et théâtre (CEGM)

Dix écoles accréditées par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) constituent la Confédération des écoles genevoises de musique, rythmique Jaques-Dalcroze, danse et théâtre (CEGM). Cette dernière est le partenaire du service cantonal de la culture pour la mise en œuvre du dispositif sport-art-études du DIP.

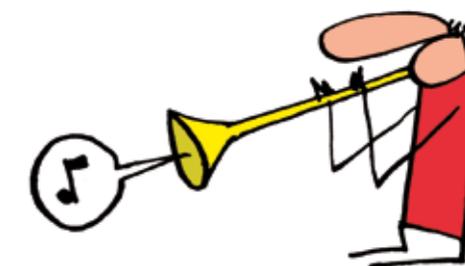
- Accademia d'Archi
- Cadets de Genève
- Conservatoire de Musique de Genève
- Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre
- Ecole de Danse de Genève
- ETM - Ecole de musiques actuelles et des technologies musicales
- Espace Musical
- Institut Jaques-Dalcroze
- Ondine Genevoise
- Studio Kodály

Ces écoles ont pour mission de proposer aux jeunes un apprentissage de la pratique artistique correspondant à leurs aspirations et à leurs talents, en complément au cursus des études académiques de l'école genevoise.

La plupart de ces écoles proposent une filière intensive dont l'objectif est de dispenser une formation élargie pour les jeunes élèves de l'école obligatoire (EP et CO) les plus talentueux et motivés.

Par ailleurs, et selon la convention d'objectifs signée entre le DIP et la CEGM, cette dernière est responsable de coordonner une filière préprofessionnelle permettant aux jeunes de se préparer à suivre une formation professionnelle.

Pour plus d'informations: <http://www.cegm.ch>



Label Swiss Olympic Partner School

Swiss Olympic, l'association faîtière du sport suisse, labellise les établissements scolaires qui proposent un horaire scolaire souple et un environnement favorable au sport de performance. Les écoles labellisées permettent aux jeunes talents de disposer de suffisamment de temps pour concilier le suivi d'une formation scolaire ou professionnelle avec une pratique sportive de haut niveau en leur proposant:

- Des aménagements des horaires scolaires;
- Des mesures d'accompagnement individuelles;
- Un suivi individualisé par un coordinateur dans l'établissement scolaire.

Les établissements scolaires au bénéfice du label Swiss Olympic Partner School garantissent en outre une coordination optimale entre l'école, les parents et le sport, qui constituent les acteurs clé entourant un sportif.

Pour la première fois, Swiss Olympic a décidé d'octroyer le label Swiss Olympic Partner School à des réseaux d'établissements scolaires sport-études: celui de l'enseignement secondaire I (cycle d'orientation) et de l'enseignement secondaire II du canton de Genève.

Au niveau du cycle d'orientation, le réseau d'établissements sport-études labellisés est constitué de:

- CO Budé, CO Grandes-Communes, CO Florence, CO Cayla et CO Pinchat. (CO Aubépine et CO Golette n'ont pas fait partie du processus de labellisation étant donné leur trop récente intégration dans le dispositif sport-art-études).

Au niveau de l'enseignement secondaire II, le réseau d'établissements sport-études labellisés est constitué de:

- École de culture générale (ECG) Henry-Dunant et Collège et école de commerce (CEC) André-Chavanne. (Le CECG Madame de Staël et l'École de commerce Nicolas Bouvier n'ont pas fait partie du processus de labellisation étant donné leur trop récente intégration dans le dispositif sport-art-études).

Ce label vient récompenser l'engagement du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport pour son soutien à la promotion de la relève par son dispositif sport-art-études et souligne la qualité des prestations délivrées au quotidien par les personnes en charge du dispositif dans les établissements scolaires.

Le label Swiss Olympic Partner School est attribué une nouvelle fois au canton de Genève pour une durée de quatre ans à partir du 1^{er} août 2015.

Pour plus d'informations: <http://www.swissolympic.ch/fr>

Label Swiss Olympic Entreprise favorable au sport de performance

Swiss Olympic distingue les entreprises qui s'engagent en faveur de la formation professionnelle des talents sportifs en leur attribuant la vignette «Entreprise formatrice favorable au sport de performance».

Par ce label, Swiss Olympic reconnaît les entreprises qui permettent aux talents sportifs de concilier un apprentissage dual flexible et un parcours sportif de haut niveau en leur proposant une adaptation des horaires de travail en fonction des entraînements et des compétitions, ainsi que des libérations pour les absences irrégulières et exceptionnelles.

En Suisse, plus de 300 entreprises sont au bénéfice du label Swiss Olympic «Entreprise formatrice favorable au sport de performance». A Genève, 10 entreprises se sont engagées dans la formation de talents sportifs et ont été labellisées:

- Sanofi-Aventis (Suisse) SA
- Securitas SA
- Services Industriels de Genève (SIG)
- Berney Associés
- Tech Building SA
- Université de Genève - Unité de formation des apprentis (UFA)
- DSSA Dumont-Schneider SA
- L'atelier Sarde SA
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)
- Garage du Boulevard Sàrl

Dans le cadre du dispositif SAE, le service cantonal du sport, en collaboration avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), coordonne les intérêts des entreprises et des jeunes talents sportifs qui souhaitent suivre une formation professionnelle.

En tant que service de coordination, le service cantonal du sport a en outre un contact privilégié avec Swiss Olympic dans le processus de labellisation des entreprises formatrices.

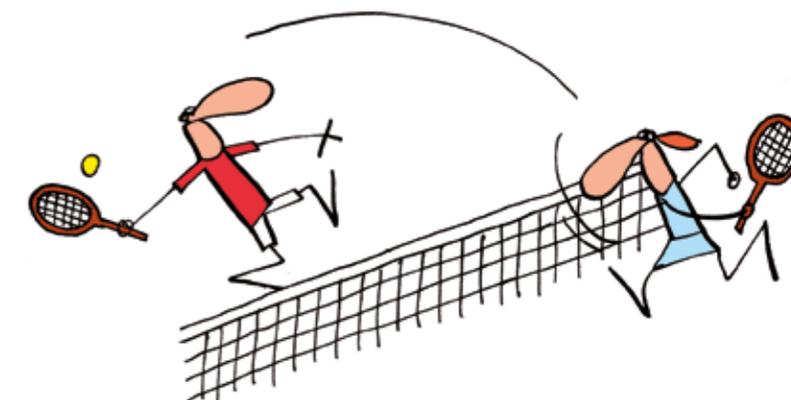
Ce label constitue une opportunité pour étendre le choix de formation des sportifs de haut niveau intégrés dans le dispositif SAE et pour valoriser la formation professionnelle.

POUR LES INFORMATIONS SUR LE LABEL

Service cantonal du sport
Madame Ava Monney
Coordinatrice cantonale sport-art-études
T. 022 327 94 82
ava.monney@etat.ge.ch

Informations complémentaires:

<http://www.swissolympic.ch/fr/Formation-et-ecole/Entreprises-formatrices/Entreprises-formatrices>





Marraine et Parrains du sport-art-études

Leur expérience du haut niveau et leur exemplarité sont une source de richesse et de motivation supplémentaire pour les jeunes talents. Selon leur disponibilité, la marraine et le parrain du dispositif sport-art-études viendront à la rencontre des jeunes talents pour partager leur expérience de vie notamment sur la gestion d'une double carrière sportive et scolaire.

Juliane Robra (judo) 32 ans, 9 fois championne suisse individuelle et championne suisse par équipe, 7^e au championnat d'Europe 2014, membre de la sélection suisse aux Jeux Olympiques de Londres 2012.

«Avancez sur le chemin des passions, des rêves et des objectifs! Saisissez les chances qui contribuent à développer vos capacités. Le dispositif sport-art-études vous donne l'occasion de réaliser vos potentiels au quotidien.»



Lucas Tramèr (aviron) 26 ans, triple champion d'Europe (2013, 2014, 2015), triple champion du monde (2013, 2014, 2015), 5^e aux Jeux Olympiques de Londres en 2012.

«Profiter d'une structure scolaire adaptée au sport est une chance exceptionnelle que je conseille à chaque jeune athlète. Le sport de haut niveau est une école de vie formidable mais sa combinaison difficile avec le parcours scolaire est trop souvent synonyme de fin de carrière. Grâce au dispositif sport-arts-études, fini les compromis! Jouer sur les deux tableaux est un plus, autant pour l'athlète que pour l'étudiant.»



Arthur Hnatek (batteur/compositeur/producteur), 25 ans, musicien contemporain dont la carrière internationale est en plein essor. Après la réception de la bourse Leenaards, il part s'installer à New York où il décroche son bachelor de la New School for Jazz and Contemporary Music en 2013.

«J'ai eu la chance de bénéficier du dispositif Sports-Arts-Études pendant mes quatre ans au Collège de Candolle. Sans cette infrastructure, il m'aurait été difficile de combiner ma passion pour la musique et les exigences d'une maturité. J'encourage tous les jeunes artistes à persévérer et viser leurs rêves les plus fous tout en gardant un pied ferme dans une formation traditionnelle, qui est aussi source essentielle du développement, de l'inspiration et du savoir qui forgeront les créateurs de demain.»



Financement des études dans un autre canton

L'accord intercantonal pour la Suisse romande et au Tessin prévoit la possibilité pour les jeunes talents genevois d'obtenir le financement de leurs études au sein de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement secondaire II et de la partie d'enseignement théorique d'un apprentissage dans un autre canton romand ou au Tessin. Les conditions pour obtenir le financement extra-cantonal sont les suivantes:

- Absence de structure sportive ou artistique adaptée dans le canton de Genève;
- Reconnaissance du niveau national du jeune talent;
- Résultats scolaires suffisants et comportement satisfaisant.

Contact

Monsieur Philippe Kurer
Coordinateur de l'éducation physique pour l'enseignement secondaire
5A, chemin de l'Echo
1213 Onex
T. 022 327 05 71
philippe.kurer@edu.ge.ch



Contacts www.ge.ch/sport

SERVICE CANTONAL DU SPORT
48, rue Jacques-Dalphin
1227 Carouge
T. 022 327 94 94
Directeur ad interim
Monsieur Cyril Brungger

Coordinatrice cantonale sport-art-études
Madame Ava Monney
ava.monney@etat.ge.ch

Illustrations: Mix & Remix
Crédit photo Juliane Robra: Micha Riechsteiner
Crédit photo Lucas Tramèr: Detlev Seyb

